



*COUP D'ŒIL
SUR
ACHÈRES*

Photo Marie-Claude Melot

*BULLETIN MUNICIPAL 2020
DE LA COMMUNE D'ACHÈRES (18)*



Sommaire

Page 3 :	Le mot du maire
Page 4 :	Le conseil municipal
Page 5 :	Composition des commissions
Page 6 :	Les délégations
Page 7 :	Annuaire des professionnels
Page 8 :	Informations pratiques
Page 11 :	Etat civil 2020
Page 12 :	Actualités
Page 14 :	Règles de bon voisinage
Page 15 :	Les Brèves de la Mairie
Page 16 :	Vie scolaire et périscolaire
Page 18 :	Associations
Page 20 :	Vie Associative
Page 22 :	Curieux de Nature
Page 23 :	Les journées du patrimoine 2020
Page 25 :	Conseils Municipaux 2020
Page 27 :	Carte randonnée



Photo Marie-Claude Melot

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : André JOUANIN, Manuel BLASCO, Cécile DURREAU, Ghislain BERTHIN, Eric BESLAY, Pascale FORATIER, Sylvie MAZIER, Marie-Claude MELOT, Catherine MASSE, Nadia TOURNAUD

Un grand merci à François RIBEAUDEAU et Marie-Claude MELOT pour le droit d'utilisation de leurs photos

« Le Mot du Maire »

Chères Achéroises, chers Achérois,

Chers Amis

En juillet dernier une nouvelle équipe a été élue, nous remercions les habitants qui se sont déplacés pour voter, nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée.

Je remercie les personnes ayant tenu le bureau de vote.

Je remercie également les employés communaux d'avoir poursuivi leurs missions, pendant la période gérée par la délégation spéciale.

Notre équipe va apprendre à travailler ensemble. Les membres du conseil ont pris des engagements Communaux et intercommunaux, et apprennent aussi la réalité du fonctionnement et des enjeux de la Commune.

Comme nous l'avons indiqué avant les élections, nous le ferons avec humilité, sincérité en souhaitant que les discussions et débats au sein du conseil, des commissions et avec les habitants se fassent avec le respect des personnes et l'avis des autres.

L'année écoulée a été mouvementée, la crise sanitaire a modifié notre façon de vivre, le mot difficulté s'est invité, difficulté festive, difficulté scolaire, difficulté sanitaire et sociale.

Pour transformer ces difficultés en atouts, il nous faudra faire des choix afin que notre commune soit présente dans toutes les instances, et que nous puissions vous apporter les services que vous attendez. Je sais que je peux compter sur le sens des responsabilités de notre équipe ainsi que sur les compétences de notre personnel, aussi sur votre compréhension, pour réussir ce challenge dans l'intérêt de tous.

Achères n'est pas une grande commune, mais elle est riche d'associations actives qui s'entraident, matériellement, et physiquement.

Je tiens à féliciter et à remercier les Présidentes, Présidents, toutes les personnes qui donnent de leur temps pour entretenir cette vie locale riche du bien vivre ensemble.

Hélas les manifestations prévues en 2020 ont toutes été déprogrammées, souhaitons que 2021 soit plus favorable.

Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour les journées du Patrimoine, appréciées par les nombreux visiteurs.

Merci et reconnaissance aux membres du Club Canin Achérois et lévriers de BoisBelle pour les activités, les travaux d'entretien du local et de son environnement.

Nos enseignants ont eu une année scolaire perturbée par la crise sanitaire.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les bénévoles qui ont permis de mettre en application les protocoles auprès des enfants, également les personnes qui ont confectionné et distribué les masques.

Edith et Pierre Yves Girault ont fait valoir leur droit à la retraite, nous les remercions pour toutes les actions menées autour de l'école ainsi que pour leur qualité d'enseignement, nous leurs souhaitons bon vent.

Bienvenue à notre nouvelle directrice pour l'École d'Achères : Vanessa BERNIGAUD.

La Croix des SAGOTS trône de nouveau grâce à Vivien PARRA qui généreusement a fait l'assemblage et la pose, gracieusement aidé de notre employé Communal.

Bienvenue aux nouveaux habitants, qui ont choisi notre Commune, où ils y trouveront calme et sérénité.

J'ai une pensée pour celles et ceux qui sont seuls en cette période de fêtes, ainsi que nos chers disparus et leur famille.

En raison de la crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu, nous espérons pouvoir organiser un moment festif dans l'été.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de votre bulletin où vous aurez plus d'informations sur l'évolution des chantiers et projets en cours.

J'espère que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année, qu'elles ont été empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur nos organisations respectives.

J'espère que cette année 2021 sera pleine de joie, de réussite, de chaleur pour vous et vos proches.

Le Maire, le Conseil Municipal, le Personnel communal, vous adressent leurs vœux de Bonheur, de Santé, de prospérité ainsi qu'à vos proches.

Votre maire
André JOUANIN

« Le Conseil Municipal »



André JOUANIN

Maire

La Rousseille

Retraité



Manuel BLASCO

1^{er} Adjoint au Maire

Les Poteries

Secrétaire de Mairie



Cécile DURREAU

2^{ème} Adjointe au Maire

L'Arrentis

Chef de Service FPT



Ghislain BERTHIN

3^{ème} Adjoint au Maire

Le Petit Richemont

Retraité FPT



Stéphane PRINCE

Conseiller – Délégué Environnement

Les Chavignats

Demandeur d'emploi



Eric BESLAY

Conseiller Municipal

La Marlunerie

Retraité RATP



Aurélien CHOLLET

Conseiller Municipal

Les Rois

Salarié



Pascale FORATIER

Conseillère Municipale

Les Plures

Retraîtée FPH



Cédric FROMENTEAU

Conseiller Municipal

Le Bourg

Conducteur-livreur



Sylvie MAZIER

Conseillère Municipale

Les Grandes Fougères

Retraîtée



Marie-Claude MELOT

Conseillère Municipale

Les Chavignats

Infirmière

« Compositions des Commissions »

COMMISSION FINANCES,
BUDGET, COMPTABILITE-
ARCHIVES, GESTION DU
PERSONNEL

André JOUANIN
Manuel BLASCO
Cécile DURREAU
Pascale FORATIER
Stéphane PRINCE

COMMISSION DES
QUESTIONS SCOLAIRES –
ECOLES – AFFAIRES SOCIALES

André JOUANIN
Cécile DURREAU
Ghislain BERTHIN
Eric BESLAY
Cédric FROMENTEAU
Stéphane PRINCE

COMMISSION VOIRIE -
URBANISME – TRAVAUX -
AFFAIRES SANITAIRES ET
ASSAINISSEMENT -
ENVIRONNEMENT -
AFFAIRES AGRICOLES

André JOUANIN
Ghislain BERTHIN
Manuel BLASCO
Aurélien CHOLLET
Cédric FROMENTEAU
Stéphane PRINCE

COMMISSION VIE
ASSOCIATIVE - FETES ET
CEREMONIES – CULTURE
ET BIBLIOTHEQUE –
TOURISME -
COMMUNICATION

André JOUANIN
Cécile DURREAU
Ghislain BERTHIN
Eric BESLAY
Pascale FORATIER
Sylvie MAZIER
Marie-Claude MELOT

Représentants du Conseil
Municipal au CONSEIL
D'ECOLE

André JOUANIN
Cécile DURREAU

La Commission Sociale

André JOUANIN	Sandra GONIN
Cécile DURREAU	Guy THEPIN
Ghislain BERTHIN	Noëlle BLIN
Eric BESLAY	
Pascale FORATIER	
Sylvie MAZIER	

« Délégations intercommunales »

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Manuel BLASCO - *Titulaire*

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (SDE 18)

Aurélien CHOLLET - *Titulaire*
Eric BESLAY - *Suppléant*

SYNDICAT AEP DE QUANTILLY-ST PALAIS- ACHERES

Stéphane PRINCE - *Titulaire*
Ghislain BERTHIN - *Titulaire*

SYNDICAT DE RENATURATION DES SAULDRES - SYRSA

André JOUANIN - *Titulaire*

SYNDICAT DE CONSTRUCTION ET DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE D'HENRICHEMONT

André JOUANIN - *Titulaire*
Aurélien CHOLLET - *Titulaire*

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE D'HENRICHEMONT

André JOUANIN - *Titulaire*
Aurélien CHOLLET - *Titulaire*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY

André JOUANIN - *Titulaire*
Manuel BLASCO - *Suppléant*

« Autres délégations »

ETAT DES LIEUX DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

André JOUANIN
Floriane CHOLLET

SECURITE ROUTIERE, REFERENT A LA PREVENTION ROUTIERE

Eric BESLAY

DELEGUE DEFENSE

Ghislain BERTHIN

PREFECTURE, ALERTE GALA

André JOUANIN
Manuel BLASCO
Cécile DURREAU
Ghislain BERTHIN

REPRESENTANT AUPRES DE L'AGENCE CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES

Ghislain BERTHIN

COMITE NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES (CNAS)

Marie-Claude MELOT

Les Syndicats Intercommunaux

Créer ensemble des services d'intérêt général voilà le rôle des Syndicats Intercommunaux. Leurs objets sont très variés : adduction d'eau, santé, ordures ménagères, Maison de l'enfance, etc. Ils permettent d'assurer les services publics qu'attendent les administrés, d'amortir à plusieurs communes le coût d'investissement des grands travaux, de défendre les intérêts des communes auprès du Département et de la Région et bien sûr de protéger les intérêts propres à chacune d'entre elles. Cette forme d'intercommunalité existe depuis plusieurs années.

« Annuaire des professionnels »

ARTISANS

Charpentes - Ossatures bois	Ets PARRA	15 route de Menetou	02 48 26 73 64
Couverture	EURL Thierry GONIN	Les Chavignats 42 route d'Allogny	02 48 26 76 13
Installateur thermique Chaudière à granulés	ECONOTHERM Benoît Barbier de la Serre	Les Poteries 74 route des Merrandiers	06 83 38 85 15
Mécanique générale Auto Agricole	Sébastien ROBINET	Les Sagots 12 route des Chataigniers	06 30 88 47 91
Serrurerie-Métallerie Soudure tous métaux	Noël RAVENET	Le Bourg 1 route de Quantilly	06 17 44 14 10

AGRICULTEURS

Apiculteur	Aurélien BAZINETTE	Maison Forestière des Fougères Les Rois-24 route de Menetou	06 47 13 44 63
Grandes cultures Production laitière-bovins	EARL MOUCHET	La Ruesse 20 route des Chataigniers	02 48 26 93 94
Grandes cultures Bovins allaitants	EARL DU PETIT RICHEMONT	Le Petit Richemont 4 route des Corneilles	02 48 26 73 51
Bovins allaitants	SCEA DES DAMES	Les loges	

SERVICES

Coiffure à domicile	Ludivine PATKA	26 route des Merrandiers -L'Arrentis	06 34 17 86 77
Ecrivain public	A VOS ECRITS Evelyne MOINARD	Les Saulins 6 route de Quantilly	06 20 83 44 84 avosecrits.fr
Entreprise d'Espaces verts Services à la personne	Patrick FAVIER	La Gaillarderie 1 route des Chataigniers	06 81 12 66 08
Entreprise d'Espaces verts	Philippe TARIAN	Les Chavignats 48 route d'Allogny	06 83 42 08 98
Esthétique	DOUCH'HEUR Estetic	Les Poteries 25 route des Merrandiers	06 64 70 51 46
Gîte rural « Les Poteries »	Frédérique DESMOULINS	Les Poteries 3 rue du Four à Pots	02 48 58 12 33
Informatique, Infographie Maintenance, Formation	Pascal RIBEAUDEAU	Le Bourg 6 route d'Henrichemont	02 48 26 93 24 pascal.ribeaudeau.fr
Pension pour chiens et chats Education canine Vente de croquettes	LE JARDIN DE BÉHÉMIEL Cécile et Denis RIOTTE	Bois Chanterelle d'en Haut 13 route d'Henrichemont	02 48 67 00 92 06 61 86 04 08 pension-canine-feline-18.fr

COMMERÇANT

Articles ménagers	Didier MERCIER	sur les marchés	02 48 26 99 27
-------------------	-----------------------	-----------------	----------------

COMMERÇANTS EN STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE

Bar Truck (<i>un lundi sur deux</i>)	« C'EST L'OCCAZ »	place de la salle des fêtes	07 60 64 27 88
Pizza (<i>un lundi sur deux</i>)	PIZZA'NOLO	place de la salle des fêtes	06 64 53 37 89

COMMERÇANTS EN TOURNÉE SUR LA COMMUNE

EPICERIE	L'AIX-CELLENTE	commande par téléphone Page facebook	07 61 47 57 12 laixcellente@gmail.com
SURGELES	ARGEL, THIRIET, TOUPARGEL	1 fois par mois	
TRAITEUR Salé/Sucré	PATIFRAIS	2 fois par mois	06 74 94 46 69

En cas d'erreur ou d'omission sur cette page, merci de contacter le secrétariat de la mairie pour une correction dans la prochaine édition

« Informations pratiques »

MAIRIE

2 Route d'Henrichemont

☎ 02 48 26 72 10

✉ mairie.acheres@wanadoo.fr

🌐 www.acheres18.fr

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi 14h-18h

Permanence du maire et/ou des adjoints : sur rendez-vous

ÉCOLE

1 Route d'Henrichemont

☎ 02 48 26 78 76

Directrice : Vanessa BERNIGAUD

Adjointe : Marie-Etienne JODET

Horaires 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Cantine lundi, mardi, jeudi et vendredi

APC Activités Pédagogiques Complémentaires
(avec l'enseignant)

CM les lundis de 16h à 17h

CE les mardis de 16h à 17h

ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE

L'accueil périscolaire est géré par la Mairie

☎ 02 48 26 78 76

Horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7h30-8h30 et 16h00-18h30

BIBLIOTHÈQUE

Noëlle BLIN

☎ 06 37 95 89 20

✉ bibli.acheres@gmail.com

🌐 bibli.acheres18.fr

Horaires d'ouverture : mercredi de 15h00 à 17h00

(sauf vacances scolaires)

CIMETIÈRE

Concession cinquantenaire : 220 €

Caveau provisoire : 50 € / jour (Occupation limitée à 3 jours)

Pour des raisons de facilité de gestion du cimetière, lors de l'acquisition de la concession, la fosse devra être creusée et une cuve étanche posée. Si ces travaux ne sont pas réalisés, la concession sera déplacée. Les nouvelles concessions ne seront accordées que pour des sépultures de personnes domiciliées sur la commune au moment du décès.

LOCATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL

	Habitants d'Achères	Personnes hors commune
Grande salle moins de 6 h	50 €	80 €
Grande salle de 6h à 24h	150 €	250 €
Grande salle de 24h à 48h	200 €	300 €
Petite salle (1 jour)	60 €	120 €

Caution : 500 €

Fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages locaux. **La somme de 100 € sera demandée en versement d'arrhes lors de la réservation, encaissée et non remboursable. Cette somme viendra en déduction du prix total de la location.**

A la location s'ajoutent les frais d'utilisation des appareils électriques (chauffage et appareil de cuisine) à partir du 16^{ème} KW consommé, au tarif unitaire de 0.25 €

Frais redevance incitative : 10 €

ETANG COMMUNAL

L'étang communal d'Achères est géré depuis le 5 janvier 2012 par la FDPPMAC (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Cher).

Pour y pêcher, il est nécessaire d'être en possession d'une carte.

Les tarifs des cartes vont de 6 € à 100 € (tarifs 2020) et permettent de pêcher dans la plupart des étangs et des cours d'eau (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) des fédérations de l'EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest) et du Club Halieutique interdépartemental.

Consultez le guide officiel de la FDPPMAC, dans tous les établissements vendant des cartes de pêche ou téléchargez-le sur le site : www.cartedepeche.fr

Les cartes sont en vente dans les établissements suivants :

- Atelier Nature – Henrichemont : 02 48 26 70 72
- Gamm Vert – Menetou-Salon : 02 48 64 81 72
- Eureka Ma Maison – St Martin d'Auxigny : 02 48 64 15 94
- Bar des Amis – Ivoy-le-Pré : 02 48 73 93 6 / 06 07 68 11 36

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter, **muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection,

il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin

Vous pouvez vous inscrire notamment à la mairie de votre domicile ou sur le site www.service-publi

« Informations pratiques »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY

31 bis route de Rians
18220 Les Aix-d'Angillon
☎ 02 48 64 75 75
🌐 www.terresduhautberry.fr

DÉCHÈTERIES

Vous avez accès aux 3 déchèteries communautaires sur présentation de votre carte d'accès.

Déchèterie d'Henrichemont

Route d'Achères -
18250 HENRICHEMONT
☎ 02 48 26 78 32

Déchèterie de Rians

Chemin du Poiret -
18220 RIANS
☎ 02 48 64 43 35

Déchèterie de Saint-Martin d'Auxigny

Route de Méry-ès-Bois -
18110 St Martin-d'Auxigny
☎ 02 48 64 55 02

RECYCLERIES

Sur la Communauté de communes des Terres du Haut Berry, deux recycleries sont à votre disposition :

La recyclerie du Haut Berry

55 rue de Verdun
18250 HENRICHEMONT
☎ 09 80 97 22 03 ou Franck 06 63 51 69 42
✉ recyclierieduhautberry@gmail.com
🌐 www.recyclerie du Haut Berry

Horaires

De novembre à mars :
- mercredi de 9h à 12h
- samedi 9h à 12h et de 14h30 à 17h
D'avril à octobre :
- mercredi de 9h à 12h
- samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h

La recyclerie « Le Meilleur de la Grange »

Rue de la Croix St-Etienne
et « La Grange »
Rue Armand Cormont
18510 MENETOU-SALON
☎ 02 48 64 81 71

Horaires :

- Samedi de 14h à 18h

BIEN VEILLIR

Le CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Le CDCA remplace le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)

Pour en savoir plus, contacter le CDCA 18 (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

Route de Guerry

18000 BOURGES

☎ 02 48 55 44 37

🌐 www.cdca18.com

FRANCE SERVICES

France services, anciennement Maisons de services au public (MSAP), permet aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique à moins de 30 mn de leur domicile.

Entre autres services, vous aurez accès à :

- Allocations familiales
- Assurance maladie
- Assurance retraite
- CAP emploi
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles
- EDF – ENGIE - GRDF
- Espace public numérique avec imprimante, copieuse, scanner

- Espace Simone Veil

3 Route de Méry-ès-Bois

18110 Saint-Martin-d'Auxigny

Lundi-mardi-vendredi de 8h30 à 13h00

Mercredi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

☎ 02 48 55 00 60

✉ franceservicesstmartin@terresduhautberry.fr

🌐 www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services

- Espace Rosa Parks,

6 Place de l'Hôtel de Ville à

18250 Henrichemont

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi-jeudi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 13h00

Vendredi 8h30 à 13h00 et 14h00 à 17h00

☎ 02 48 50 64 15

✉ franceserviceshenrichemont@terresduhautberry.fr

- Les Aix d'Angillon

Communauté de Communes terres du haut Berry

31 bis Route de Rians

18220 Les Aix d'Angillon

Lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8h30 à 13h00

Mardi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

☎ 02 48 66 75 88

✉ franceserviceslesaix@terresduhautberry.fr

« Informations pratiques »

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans. Suite à des réticences de certains pays pour l'entrée de ressortissants français sur leur territoire, le renouvellement des cartes nationales d'identité facialement périmées est désormais autorisé pour l'utilisateur souhaitant voyager sauf s'il est titulaire d'un passeport valide. Il est toutefois recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide qui constitue le titre de voyage de droit commun.

Demande de CNI à effectuer sur le site : www.ants.gouv.fr

Puis prendre rendez-vous dans les mairies délivrant les CNI :
Mairie d'Aubigny-sur-Nère, Mairie de Bourges – Mairie annexe Bourges du Val d'Auron, Mehun-sur-Yèvre

CARTE GRISE

Depuis le 6 novembre 2017, toutes les démarches de certificat d'immatriculation (ex carte grise) se font en ligne et non plus aux guichets des préfectures.

 www.ants.gouv.fr

Si vous n'êtes pas équipé ou si vous éprouvez des difficultés dans l'usage de ces nouveaux outils numériques, des points d'accueil seront mis en place en préfecture où des médiateurs pourront vous aider dans vos démarches en ligne

TRANSPORTS



Depuis le 1er septembre 2017, le réseau d'autobus de transports urbains et scolaires a été transféré à la Région et est devenu REMI (Réseau de la Mobilité Interurbaine).

Ce service propose en plus des lignes régulières, un service à la demande pour vous amener à un arrêt d'une ligne régulière,

Pour toute question connectez-vous sur :

 www.remi-centrevaldeloire.fr

DYSFONCTIONNEMENTS TÉLÉPHONE – ELECTRICITÉ - EAU

Pannes de réseau Orange

Pour signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau orange, poteaux cassés ou penchés, câbles arrachés, armoires ouvertes ou détériorées

<https://dommages-reseaux.orange.fr>

Coupsures d'électricité

www.enedis.fr/enedis-a-mes-cotes

- Par mobile : téléchargez l'application : « **Enedis à mes côtés** »

- Par téléphone 09 72 67 50 18

Problèmes Eau potable : téléphoner à la SAUR

Urgences Techniques : 03 80 45 18 08

Question sur facture : 03 58 71 30 00

En ligne : www.saurclient.com

PERMIS DE CONDUIRE

Pour faire une demande en ligne (vous devrez disposer d'un moyen de paiement en ligne), vous aurez besoin de :

Photo d'identité :

=> Un code photo d'identité numérique (trouvez facilement votre [cabine de photographie ou photographes](#)) sur le site : permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee
=> Une photo d'identité traditionnelle que vous devrez envoyer par courrier postal.

Pièces justificatives au format numérique (pdf, jpg...) :

=> Si vous disposez d'une adresse personnelle :
un avis d'imposition ou de non-imposition; une quittance de loyer non-manuscrite; une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

=> Si vous êtes hébergé :

une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée de l'hébergé et de l'hébergeant, certifiant l'hébergement; un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités précédemment.

Depuis le 1er septembre 2014, la demande de permis de conduire consécutive à une perte, à un vol donne lieu au versement d'un droit de timbre de 25€. Vous pourrez acheter directement votre timbre fiscal numérique au cours de la demande en ligne ou dans de nombreux bureaux de tabac.

Les étapes :

1. [Je crée mon espace ANTS](#) (Agence Nationale des Titres Sécurisés) sur le site : www.ants.gouv.fr
2. Je remplis mon formulaire en ligne
3. J'envoie ma demande en ligne
4. Je suis régulièrement informé de l'avancement de ma demande grâce à mon espace, et des notifications par mail et SMS

Pour cela nous vous recommandons vivement de saisir votre numéro de téléphone mobile lors de l'enregistrement de la téléprocédure.

Plus de facilité et de souplesse :

Gain de temps : pas de déplacement en Préfecture

Simplification de votre démarche : moins de papier, moins d'interlocuteurs, ...

Approche 100% digitale : gestion électronique de vos pièces justificatives, notifications,

« Etat Civil 2020 »



Naissances

Jules BAZINETTE	le 01 mars 2020
Léane THERY	le 16 avril 2020
Timéo BIGEARD	le 18 mai 2020
Ayden CAQUAIS VALLADEAU	le 27 juin 2020

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et aux jeunes mariés



Mariages

Myriam VAUTHIER & Emmanuel AGOGUE	le 25 juillet 2020
Pauline CASSIER & Mikael DE SANDE	le 12 septembre 2020



Décès

Madame Micheline LE GREZAUSE	le 08 juin 2020
Madame Gilberte PINAULT	le 03 novembre 2020

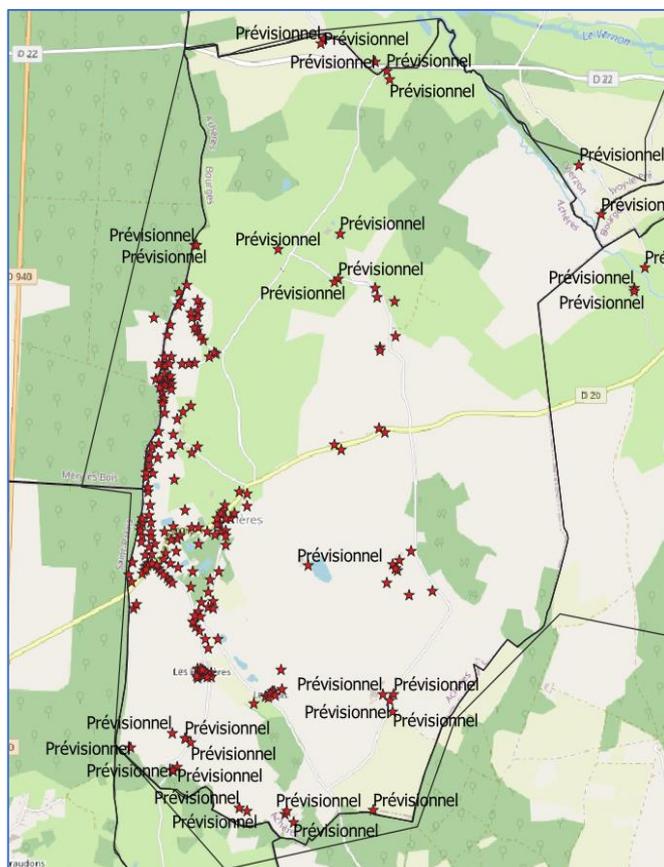
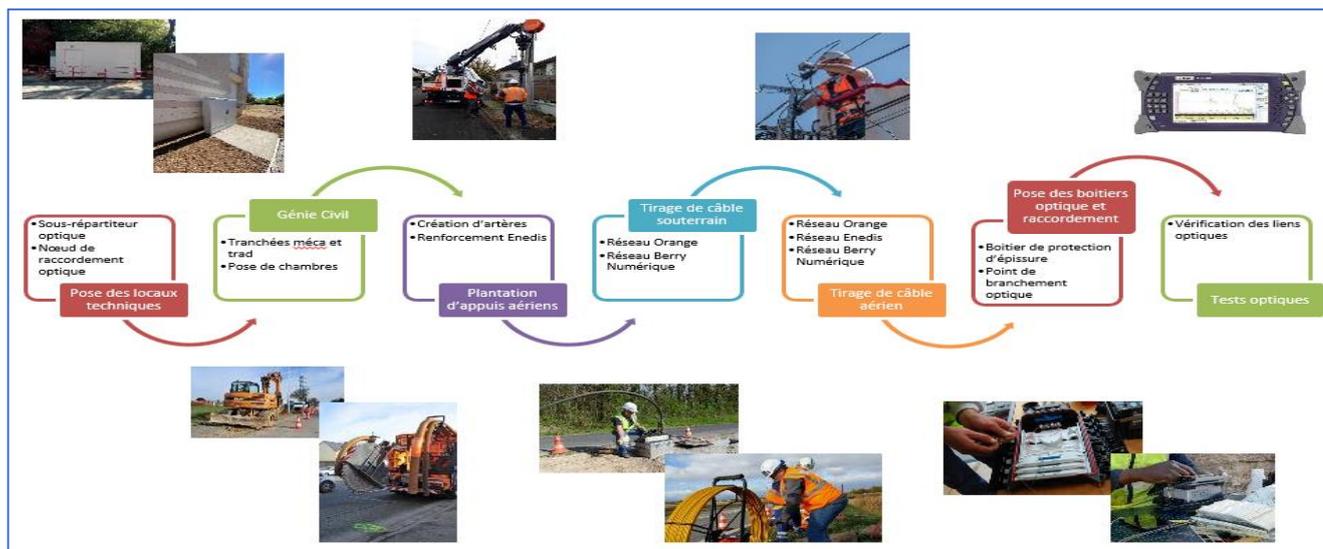
Nous renouvelons nos condoléances aux familles endeuillées

« Actualités »

Déploiement du réseau fibre optique sur Achères

Dans le cadre du projet « conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit », l'entreprise Axione a été mandatée par Berry Numérique pour la réalisation des études et des travaux sur la Commune d'Achères.

Dans ce cadre, l'entreprise doit intervenir selon le phasage ci-dessous :



La carte représente les adresses* qui vont être raccordées à la fibre optique sur la commune d'Achères.

Quelques chiffres :

- 147 boîtes de raccordement
- 5 km de génie civil
- 71 appuis à planter-remplacer
- 2.4 km de câbles à tirer

Actuellement, la liaison souterraine entre Henrichemont et Achères ainsi que la pose de l'armoire de rue ont été réalisées. Les prochaines étapes sont l'implantation d'appui aérien et le tirage de câbles qui se dérouleront en début d'année 2021.

Les premières adresses seront raccordées au 2^{ème} trimestre 2021.

Une deuxième phase de travaux est prévue entre 2021 et 2025

« Actualités »

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Qu'est qu'un Plan local d'urbanisme intercommunal ?

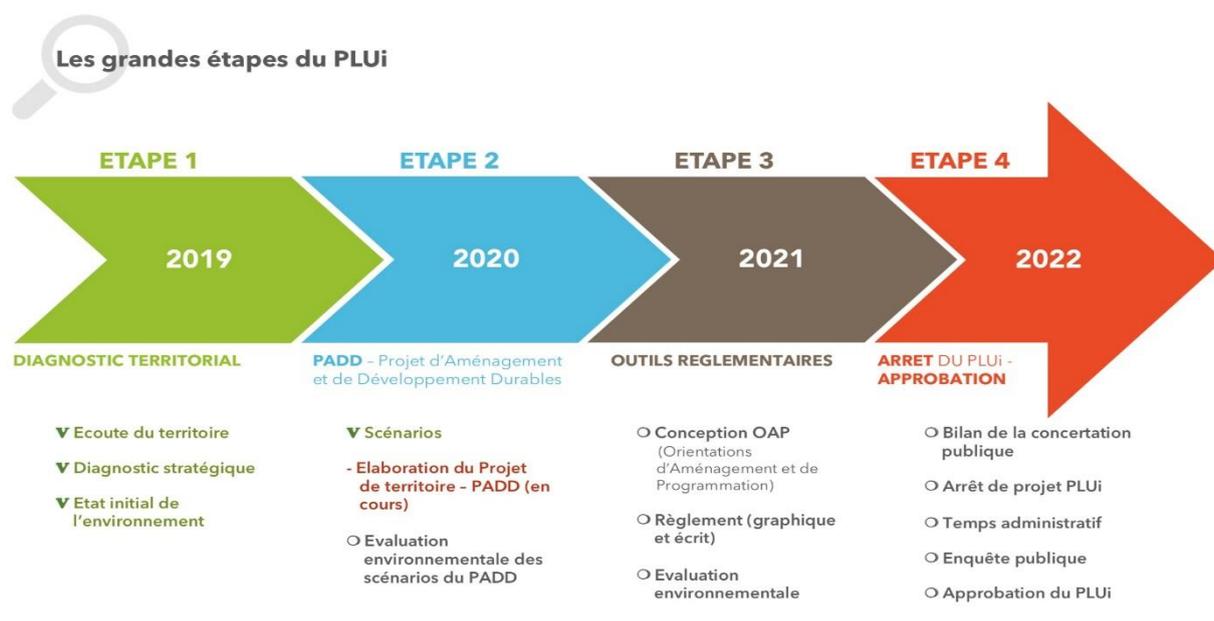
La loi a transféré aux intercommunalités, et donc pour Achères à la communauté de communes Terres du Haut Berry, la compétence urbanisme. Le PLUi sera le nouveau document qui déterminera les conditions d'aménagement et d'occupation des sols et remplacera, à partir de la date de son adoption en 2022, la carte communale actuellement en vigueur. S'il se doit d'appliquer les obligations législatives et réglementaires issues des lois sur l'aménagement des sols (par exemple la réduction de la consommation d'espace), il est aussi la traduction des orientations du projet de territoire de la communauté de communes.

Il aura des conséquences très concrètes sur les possibilités de construction sur chaque terrain. En effet, dans le futur PLUi, un nouveau règlement sera adopté, qui est structuré autour de trois grands axes :

- l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?
- les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte l'environnement ?
- les équipements et les réseaux : comment s'y raccorder ?

Aujourd'hui où en sommes-nous ?

L'élaboration d'un PLUi se découpe en 4 grandes étapes. (Voir schéma ci-dessous).



L'élaboration du diagnostic territorial est terminée, et celui-ci a notamment été présenté lors d'une réunion publique le 29 janvier 2020. Il a notamment fait apparaître des évolutions économiques et démographiques intéressantes, qui montrent que le territoire de la communauté de communes est dynamique : + 21% pour le nombre d'emplois entre 1975 et 2015, et + 45% pour le nombre d'habitants entre 1968 et 2017. Cela n'est pas anodin car ces évolutions auront des conséquences sur les possibilités futures d'aménagement de chaque commune, et notamment des possibilités de constructions.

Ainsi le Projet de territoire, qui marque la réalisation de la deuxième étape, propose trois axes de développement de notre territoire rural :

- Cohésion et solidarité ;
- Préservation et développement ;
- Affirmation et ruralité.

Parmi les objectifs avancés, il est proposé d'accueillir sur la communauté de communes 560 habitants d'ici 2035, nécessitant de construire 780 logements, avec les services aux habitants qui vont avec. Pour Achères, un premier objectif d'accueillir une vingtaine d'habitants a été avancé, en cohérence avec l'évolution des dernières années. Mais cet objectif reste à confirmer.

L'année 2021 sera celle de l'élaboration et de la rédaction des différents outils réglementaires, qui s'imposeront à chaque projet de construction. Afin de préparer le règlement applicable sur Achères, la commune a évalué les parcelles qui seront éventuellement constructibles ces prochaines années, notamment à partir des demandes exprimées par les habitants, ainsi que le nombre de logements vides. Ces données seront présentées notamment à la Direction départementale du territoire qui, sous l'autorité du Préfet, est chargée de vérifier le respect par le PLUi des obligations réglementaires. Ce n'est qu'après cette validation que le PLUi pourra être adopté, sans perspective de se voir invalidé par la Préfecture.

Comment s'informer ?

Des registres pour recevoir les remarques et demandes des habitants sont présents dans les mairies et au siège de la communauté de communes. Les divers documents d'élaboration du PLUi sont aussi consultables en mairie ou sur le site Internet de la communauté de communes à la page : <https://terresduhautberry.fr/vie-pratique/habitat-urbanisme/application-du-droit-des-sols/planification-urbaine/projet-communauté-de-communes/>

Tous les permis de construire déposés ces derniers mois et en ce moment sont toujours régis par les règles de la carte communale.

« Règles de bon voisinage »



Divagation des animaux

Il est bien entendu que des mesures de bon sens doivent être envisagées avant d'en arriver à des actions juridiques. Aussi, n'hésitez pas à prendre contact avec votre voisinage à l'origine du trouble afin de dissiper tout malentendu. Si malheureusement aucun résultat n'est possible par cette méthode, il reste la possibilité de faire appel à un médiateur.

Les aboiements excessifs sont passibles d'une contravention. La divagation peut entraîner des accidents avec les piétons, les cyclistes ou les automobilistes. Le propriétaire est toujours responsable de son animal et des actes qu'il occasionne. Aussi les animaux doivent être tenus en laisse dans les lieux publics. Tout chien divaguant sur la voie publique peut être capturé et conduit à la SPA. Sa récupération s'effectue alors contre paiement d'une amende.

Les articles 1382, 1383, 1384 et 1385 du code civil engagent la responsabilité et la réparation des dommages que l'on cause à autrui, par sa négligence ou par son imprudence, de son fait, du fait de ses enfants ou de ses animaux et des choses que l'on a sous sa responsabilité.

Une législation spéciale a été instituée depuis la loi du 6 juillet 1999 et encadre très strictement la détention de chiens dits "dangereux".

En application de la loi Bruit de 1992, l'article R. 48-2 du code de la santé publique (décret n° 95-408 du 18/04/95) prévoit que toute personne qui aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, est passible d'une contravention de troisième classe. Le constat de ces bruits s'effectue sans mesure acoustique.



La réglementation sur les nuisances animales s'applique également aux chats. Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Bricolage et jardinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent ou par des travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



« Les brèves de la Mairie »

Bonne retraite à Pierre-Yves et Edith Girault

A la fin de l'année scolaire 2019-2020, Pierre-Yves Girault, Directeur de l'Ecole d'Achères et Edith Girault, Directrice de l'Ecole de Méry-ès-Bois, ont pris leur retraite après de nombreuses années d'investissement auprès de nos enfants. Nous les remercions pour tout le travail accompli et nous leur souhaitons une très bonne et longue retraite.

Nous souhaitons, également, la bienvenue à Vanessa Bernigaud, la nouvelle Directrice de l'Ecole d'Achères qui a pris en charge les élèves de CM1-CM2.

Marie-Etienne JODET est toujours présente pour nos enfants de CE1-CE2.



Le recensement de la population 2021 reporté en 2022

Un recensement de la population était annoncé sur notre commune du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Cependant, dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), **l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.** Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité.

Redevance incitative : modification des tarifs et du jour de ramassage des ordures ménagères (tous les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de la commune)

La Redevance Incitative est une démarche visant ensemble à réduire l'enfouissement des déchets et à mieux trier, afin de maîtriser le budget de la collecte et du traitement des ordures ménagères. C'est aussi un principe d'éco-citoyenneté, le consommateur paie en fonction de sa production de déchets.

Le coût de traitement des déchets augmente fortement depuis plusieurs années, et cette tendance va s'accroître. Réduire nos déchets, c'est donc limiter la hausse des coûts pour les années à venir.

A partir du 1er janvier 2021, les tournées de ramassage changeront sur la communauté de communes : à Achères, les déchets ménagers seront ramassés le jeudi (semaine paire).

Avec votre facture du 1^{er} semestre 2021 (janvier à juin) calculée sur les bases habituelles (à payer), vous recevrez une seconde facture test (pour information, à ne pas payer) qui prendra en compte le nouveau mode de calcul de la redevance incitative. Puis de juillet à décembre 2021, votre facture sera établie sur votre consommation réelle du nouveau service.

Tarifs pour les particuliers collectés en porte-à-porte						
	Bac ordures ménagères (noir)	Bac déchets recyclables (jaunes)	Passages en déchèteries inclus dans la redevance (2m3 par passage)	Montant annuel de redevance (26 levées de bac noir)	Montant déduit pour chaque levée évitée	Montant seuil minimum (12 levées de bac noir)
Foyer 1 personne et résidences secondaires	80 litres	240 litres	18	156,09 €	1,96 €	128,65 €
Foyer 2 personnes	80 litres	240 litres	18	187,29 €	1,96 €	159,85 €
Foyer 3 personnes	120 litres	240 litres	18	243,98 €	2,94 €	202,82 €
Foyers 4 personnes	180 litres	340 litres	18	313,41 €	4,41 €	251,67 €
Foyer 5 personnes	180 litres	340 litres	18	344,61 €	4,41 €	282,87 €

Mise en place d'une application d'alerte : panneauPocket

La commune souhaite mettre en place un système d'alerte et d'information des habitants via l'application panneauPocket. Vous pourrez, très prochainement télécharger, sur vos tablette, téléphone portable ou ordinateur, l'application et chercher la commune d'Achères : vous recevrez toutes les publications de la mairie en direct.

« Vie scolaire et périscolaire »



Notre école

Nous nous sentons très bien à l'école et nous étions contents de retrouver notre classe après les vacances.

Nous aimons bien travailler avec la maîtresse qui nous fait parfois des blagues et ça nous fait rire.

Mais, bien sûr, nous travaillons sérieusement, parfois sous forme de jeux.

Nous avons beaucoup aimé faire nos portraits qui décorent maintenant la classe.

Nous avons adoré faire des expériences sur l'eau et aimons aussi beaucoup faire du calcul mental sur l'ardoise, de l'anglais et du sport.

Nous aimons de plus en plus lire, surtout des lectures amusantes. C'est très très important de bien savoir lire car cela va nous permettre d'apprendre seul plein de choses, cela va nous permettre de réfléchir et nous deviendrons des adultes libres de penser et de s'exprimer.

L'école est aussi le lieu où nous pouvons jouer avec nos amis et c'est très important aussi.

Tous les adultes sont attentifs et s'occupent bien de nous.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous permettent de venir à l'école dans de bonnes conditions.



Le 20 novembre 2020, la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a fêté ses 31 ans !

En classe, nous avons travaillé sur les droits de l'enfant et avons écrit quelques acrostiches

Les mots des droits de l'enfant



Ecrire, jouer Xylophone ou tambour Parler de tout Réfléchir beaucoup Etre libre de dire
Se dessiner
Se faire entendre
Imaginer, créer
On doit donner son avis
Ne pas se taire!

Liberté de jouer

On en a besoin pour grandir Ils sont nécessaires dans la vie Sortir de-hors, courir,
Il faut les garder
Restez là !
Sans nous oublier

Santé et vivacité

On te souhaite avant tout Impossible de vivre sans toi Nous en avons besoin

Amis, famille

Importante dans la vie Doit se faire tous les jours Et avec tout le monde

Ecole pour tous les enfants Devenir des adultes respectueux Un avenir responsable

Chacun doit y participer Apprendre à vivre ensemble Travailler et écouter

Il faut parfois faire des efforts

On apprend à réfléchir

Nous vivons mieux

Formée des parents et des enfants

Amis, oncles et tantes

Maison pour tous

Il en faut une pour chaque petit

L'amour des siens

La protection par les adultes

Ecole de partage

Les enfants de CE1-CE2

Une école et des enfants libres ...

En hommage à Samuel Paty, à l'école, nous avons écrit la liberté en poésie :

Le bonheur Imaginer librement Beaucoup d'amour Etre libre de Réécrire à chaque fois liberté T'amuser pendant que tu es libre Emotionnellement libre	<i>Libre</i> <i>Imaginer</i> <i>Bien nourri</i> <i>Émerveillé</i> <i>Rêver</i> <i>Tous égaux</i> <i>Être heureux</i>	Libre Idée Briller Ecole Rêver Tranquille Emotion	<i>Libre</i> <i>Imaginer</i> <i>Beaucoup d'amour</i> <i>Emotion</i> <i>Renaitre</i> <i>Travailler</i> <i>Egalité</i>
Alicia	Arthur	Eloane	Gabin

Libre Imaginer Beaucoup d'amour Emotion Rêver Travailler Exprimer	Libre émotionnellement Imaginer Beaucoup d'amour Ensemble Respect Tous ensemble Etre libre de penser	Liberté International Beaucoup d'espoir Emotionnellement Religion Très heureux Expression	Laïcité Ici à l'école Beaucoup de joie Exprimer Rêver Tous ensemble Egalité
Ethan	Evan	Lohenn	Lenzo

Laïcité Imagination Bonheur Emotion Religion Travailler Expression	Libre Imaginer Beaucoup d'amour Etre heureux Rêver Tranquillité Emotion	Liberté Innocence Beaucoup de joie Ecole Religion Très heureux Egalité	Libre Imaginer Beaucoup d'amour Ecouter Rêver Très heureux Emotions
Jnes	Lola	Louane	Lucie

L'amour Imaginer Bonheur Exprimer Rêver T'aimer toi-même Émotions	Libre Imaginer Beaucoup de joie Exprimer Rêver Tous heureux Emotionnellement libre	Le droit de penser Ici à l'école vivre de la même manière Beaucoup de sentiments Ecole sans religion Respecter les règles de l'école Tu peux être heureux et Emotionnellement libre	Libre Imaginer Bien vivre Etre heureux Rêver Très bonne éducation Ecole
MAÏLYSS	Mathéo	MATHIS	Noam

Libérer ses émotions Imaginer Beaucoup de sentiment Ecole sans religion Respect Tranquillité Emotionnellement libre	<i>Libre faire de ce qu'on veut</i> <i>Imaginer ce qu'on veut</i> <i>Bien dans sa peau</i> <i>Emotionnellement libre</i> <i>Respecter les règles de</i> <i>l'école</i> <i>Tranquillité</i> <i>Exprimer</i>
Maxime	Myla

« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie » (Jacques Prévert)

« Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage » (Périclès)

Les élèves de CM1-CM2

« Les Associations »

Association Yoga et Ayurveda

L'association Aya a été créée, il y a un an, dans le but de promouvoir l'enseignement et la pratique du Yoga et de l'Ayurveda pour le bien-être de tous

Le cours de Yoga Intégral est une pause pour s'occuper du Soi. Les pratiques infusent dans notre quotidien : calme, vigilance, alignement, discernement, joie et énergie.

Asanas (postures), Pranayama (respiration), Méditation (pacification et gestion du mental), Yoga Nidra (relaxation profonde guidée), et Auto-Massages

Anne-Laure Launay, Professeur Diplômée Sivananda. Cours individuels et collectifs pour adultes, enfants et familles. Thérapeute en Massages Ayurvédiques.

Cours collectifs Salle des fêtes d'Achères lundi 9h et 11h (cours doux)

Contact Anne-Laure LAUNAY

☎ 06 10 25 08 00

✉ annelaure@sourcevedique.com

🌐 www.sourcevedique.com

Les Amis d'Achères



L'association a pour objectif d'organiser diverses manifestations culturelles et sportives, dont les bénéfiques sont destinés à soutenir les activités scolaires.

Contact : Lucie ROBINET

☎ 06 83 53 79 84

Les Anciens Combattants : ACPG CATM

Contact : Jean GONIN - Président

☎ 02 48 26 98 47 - 02 48 26 90 87

CATM Combattants Algérie Tunisie Maroc

ACPG Anciens Combattants Prisonniers de Guerre



Les Arts Libres



Les Arts libres se retrouvent en atelier libre, les adhérents réalisent leurs œuvres par diverses techniques (aquarelle, pastel, huile, acrylique ...).

Chaque année, nous organisons une ou plusieurs sorties (visites de musées, expositions...) en collaboration avec d'autres ateliers.

Atelier tous les lundis de 14h à 16h30

Contact : Elisabeth STOURME

☎ 02 48 26 90 73

« Les Associations »

Club Canin Achérois et Lévrier de Boisbelle

Association créée en septembre 2011, ayant pour but d'éduquer les chiens de toutes races LOF ou non LOF quel que soit leur âge.

Elle conseille ses adhérents dans l'éducation et les différentes activités proposées par le club.

Discipline Education, Obéissance, Agility, Doxotraining, Poursuite à Vue sur Leurre.



Horaires Samedi à 14h éducation et obéissance

Dimanche à 9h : obéissance et à 10h : éducation

Dimanche après-midi deux fois par mois de mars à novembre : Doxotraining et PLV

Contact : Philippe NEVERS

☎ 02 48 64 67 01

🌐 www.clubcaninacherois.fr

Le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes d'Achères organise régulièrement des manifestations à destination de tous les habitants de la commune (Concours de belote, repas dansant, brocante, sortie spectacle, ...)

Contact : Patrick FAVIER

☎ 06 81 12 66 08

La Charmille

Les aînés ruraux se rencontrent très régulièrement autour d'activités variées (pique-nique, raffles, fête de l'amitié, jeux...) et organisent souvent des rencontres avec des clubs amis.

Contacts :

Eric BESLAY : 06 88 89 05 28

Noëlle BLIN : 06 37 95 89 20

Denis LABBE : 06 74 62 44 75

Ghislain BERTHIN : 06 40 22 31 35



Le Salon de Couture



Cette association a pour but de permettre à ses adhérents, de façon conviviale et dans un esprit de partage de :

-s'initier à la couture ou de parfaire leurs connaissances dans ce domaine

-pratiquer régulièrement la couture à la machine ou à la main

Elle se donne aussi pour but de favoriser les rencontres, la convivialité et les échanges de savoirs entre adhérents.

Des rencontres hebdomadaires ont été mises en place, pour une pratique basée sur l'échange de savoirs entre adhérents (sans cours à proprement parler).

Tous les jeudis soir, horaires libres entre 19h30 et 22h00, au Centre Socio-Culturel d'Achères.

Première séance gratuite



Photo François Ribeau

« Vie associative »

Mot des Anciens Combattants



Cette année encore, malgré la pandémie, notre petite section locale a maintenu la commémoration du 11 novembre grâce à ses sympathisants qui sont venus nous épauler. Nous les remercions vivement.

Le Bureau

Le Comité des Fêtes

Organise sa brocante annuelle le **dimanche 15 juillet 2021**.

Le Comité des Fêtes recherche des bénévoles. Si vous êtes intéressé(e) vous pouvez contacter le Président de l'association : Patrick FAVIER au 06 81 12 66 08

Les Amis d'Achères



Les Amis d'Achères est l'association des élèves scolarisés à Achères. Ses principales actions (vente de chocolats, soirée jeux, tournoi de ping-pong...) ont pour unique objectif de financer les projets du RPI Achères/Méry-ès-Bois, tels que les classes de neige et de mer, le Noël des enfants, tout autre projet éducatif à destination des enfants de l'école.

Les actions 2020 ont toutes été annulées à cause de la crise sanitaire mais reprendront dès que possible.

La Présidente : Lucie ROBINET – La Trésorière : Gaëlle REMANJON



« Vie associative »

La Charmille



L'année 2020 ne sera pas une année inoubliable du fait de la pandémie de la COVID. Nous espérons que 2021 sera une meilleure année pour le partage de bons moments. Le nombre d'adhérents est aujourd'hui de 43.

L'équipe LA CHARMILLE vous souhaite une bonne année 2021, remplie de santé et bonheur. Meilleurs vœux à tous, et prenez bien soin de vous.

Le Président Eric BESLAY

DATES DES MANIFESTATIONS 2021

- 07 MARS 2021 : REPAS SURPRISE
- 13 JUIN 2021 : REPAS PRINTEMPS
- 12 SEPTEMBRE 2021 : REPAS BOUDIN
- 07 NOVEMBRE 2021 : REPAS MOULES-FRITES

POUR NOS ADHERENTS :

- 15 FEVRIER 2021 : CREPES
- 09 JUILLET 2021 : FROMAGEE

Bien entendu, ces dates sont susceptibles d'être annulées suivant les conditions sanitaires du moment.

N'OUBLIEZ PAS QUE :

- Tous les JEUDIS MATIN à 09h00 : DEPART SALLE DES FETES : **MARCHE POUR LES PLUS COURAGEUX**
- Tous les VENDREDIS dès 14h30 : **JEUX DIVERS** (Belote, tarot...)

L'ADHESION s'élève à 12 € l'année



Photo François Ribeau

« Curieux de Nature »

En cette année de mouise covidienne, riche en évènements divers et variés, je n'ai pas eu l'occasion de vous faire part de mes observations.

Il n'est pas trop tard pour le faire avec, peut-être pour cette fin d'année 2020, un peu d'espoir.

Je suis sûre que vous connaissez les Loges, les Dieux, les Davids. Ce sont des lieux dits qui se situent, pour les Loges sur notre commune, pour les deux autres sur la commune d'Ivoy le pré.

Dans les prés alentours, coulent le Vernon et la petite Sauldre. C'est une campagne paisible qui accueille des vaches charolaises une bonne partie de l'année. Les charolaises sont des vaches à la robe blanche, l'hiver elles ont des frisettes pour les protéger du froid.

En regardant de plus près, vous pourrez voir des oiseaux blancs eux aussi. Ils sont avec les vaches.

Si vous les voyez au printemps, ils sont en plumage de mariage. Pour séduire leur partenaire ils arborent de belles couleurs orangées sur la tête, le dos et la poitrine. L'hiver, ils sont intégralement blancs. Ils font partie de la même famille que le héron cendré. Ils se nourrissent de petits poissons mais surtout d'insectes qui parasitent les bovins d'où leur nom de héron garde bœuf. Ils mesurent 56 cm de hauteur pour un poids de 300 à 400 gr. Ils vivent en groupe et cet été j'ai pu en décompter une quarantaine.

Attention à ne pas les confondre avec les grandes aigrettes qui partagent les mêmes territoires. Elles, elles ont failli disparaître le siècle dernier. Elles étaient tuées pour pouvoir prélever leur plumes (aigrettes) qui ornaient les chapeaux des élégantes. Elles sont intégralement blanches toute l'année et mesurent 1,04 m pour un poids de 1kg à 1,5 kg.

Tout ce petit monde partage les mêmes espaces, leur nourriture étant très proche. Qui plus est, elles nidifient souvent dans la même héronnière. Ces deux espèces évoluent de façon favorable. On constate une augmentation de leurs effectifs.

Depuis plusieurs années, je vais les observer à chance de découvrir un étang magnifique petite île au milieu où poussent quelques leur servent de support pour les nids. Les des « hirsutes » qui réclament haut et fort pitance.



la période de reproduction car j'ai eu la avec une saules qui jeunes sont leur



Dans ces prés, tout près d'Achères la vie est foisonnante.

Cerise sur le gâteau, à l'automne, deux cigognes noires partageaient ces champs où elles faisaient le plein de carburant avant de repartir pour des contrées plus chaudes.

Ouvrons grands nos yeux et nos oreilles et apprécions notre environnement, la vie est partout à nous de la préserver.



Catherine Massé



« Les journées du patrimoine 2020 »

A l'occasion des journées Européennes du Patrimoine 2020 qui se sont déroulées les 19 et 20 septembre derniers, l'église Notre-Dame d'Achères a été ouverte au public.

97 visiteurs ont pu ainsi découvrir au cours de ces deux journées un lieu digne d'intérêt.



Historique

En 1075, un ermite appelé Gislebert qui dépendait de la seigneurie de Menetou-Salon, construit une chapelle à Achères, transmise à l'Abbaye Bénédictine de Saint-Sulpice de Bourges qui y établit un prieuré, entouré de fossés et d'une enceinte dans laquelle le droit d'asile et de franchise, tant au criminel qu'au civil, est en vigueur.

Un document de 1260 mentionne la présence de poteries près d'Achérias. Il existe en effet, à proximité, un village nommé « Les Poteries ».

Au XVII^e siècle, du fer est fondu dans le village. Avec la Borne, Achères est sans doute, sous l'ancien Régime, un refuge de faux sauniers.

Avant 1950, la commune vit essentiellement de l'agriculture et de l'activité forestière. Une douzaine de merrandiers travaillent en effet le chêne pour les tonneliers de Cognac et des environs de Bordeaux.

A la fin du XX^e siècle, l'urbanisme s'est développé en lisière de la forêt de Saint-Palais.



Eglise Notre-Dame (construite au XI^e siècle)

Simple sanctuaire construit par l'ermite Gislebert, cette église est concédée à la fois à Gislebert, à Achard de Chaloxe, à Guidon et à un simple prêtre Robert. Elle est abandonnée par Sarien, frère de Sarlon et d'Achard.

En 1075, avec le consentement de Gislebert, la chapelle est donnée à l'abbaye de Saint-Sulpice qui y établit un prieuré placé sous l'invocation de Notre-Dame

Prieuré (à partir du XXIII^e siècle) : composé de pierres et d'enduit

Communiquant à l'origine avec l'église par une porte donnant dans la chapelle de droite, ce bâtiment abrite l'habitation du prier.

A l'intérieur de l'enclos du prieuré, s'exerçait autrefois le droit d'asile, au criminel comme au civil. L'intérieur de ce lieu d'asile n'est pas destiné à loger les habitants, mais en 1447, Charles d'Albret permet aux religieux de Saint-Sulpice d'y installer trois ménages, qu'il exempt de faire le guet en son château de la Chapelle d'Angillon.



L'Autel (fin du XII^e siècle) : en pierre

Sans doute contemporain de la fondation de l'église, cet autel à la forme d'une table portée par deux montants latéraux pleins et reposant sur une autre dalle ou base.



Le travail de la pierre est assez grossier, mais il s'agit d'un monument antérieur à celui d'Avord, du XII^e siècle, et à celui de Sainte-Solange, datant du XIII^e siècle.

Portail occidental du XII^e siècle



« Les journées du patrimoine 2020 »

Lors de ces journées, il a été exposé une reproduction du plan de la terre et franchise d'Achères. Ce plan, qui date du XVI^e siècle, compte parmi les plus précieux documents des Archives départementales du Cher. Il a figuré en bonne place dans l'exposition « Quand les artistes dessinaient les cartes » qui s'est tenue aux Archives Nationales du 26/09/2019 au 06/01/2020. Il a été choisi, parmi une centaine, pour illustrer l'affiche et la couverture du catalogue de cette l'exposition.

Ce plan (80x63 cm) commencé en 1515 et parachevé en 1528, est conservé sous la forme d'une copie probablement réalisée en 1597, en même temps qu'un mémoire de plusieurs pages. Il a servi de pièce justificative dans un procès opposant les paroissiens de Quantilly, soutenus par les officiers royaux, à la Famille d'Albret, seigneur de Boisbelle. Il a toujours été question d'impôt dans la terre et franchise d'Achères. La question à trancher était de savoir si un certain nombre de domaines appartenaient à la seigneurie, qui jouissait d'une exemption de gabelle et d'aides.

Le plan montre les massifs forestiers de Saint Palais, Menetou-Salon et Henrichemont qui encadrent des clairières habitées dont une bonne vingtaine de maisons, dessinées et dénommée (Les Sagots, le Gaillarderie...) sont accessibles par des chemins clairement identifiés marqués de quelques croix. Le prieuré et le village d'Achères, ceints d'un fossé, occupent une place privilégiée ainsi que le lieu seigneurial de Champroux, raison principale de l'affaire, dont on en voit trois bâtiments : la tour flanquant la grande maison, une grange et un moulin, au bord d'un étang avec ses canards. En haut du plan, le « Pavillon » noble de Boisbelle avec non loin son gibet à quadruple potence. On peut remarquer le charme des maisons à pan de bois entourées de petites clôtures tressées, les charrettes, une montjoie (amas de pierre servant de repère)... Tout n'est peut-être à prendre au pied de la lettre comme les façades à redents des églises de Quantilly, Achères et Saint Palais ainsi que le positionnement de la rivière de la Petite Sauldre. Les orées des zones forestières sont encombrées d'arbres abattus, peut-être le résultat des grandes tempêtes du début de l'année 1515.

Il a aussi été exposé lors de ces journées du patrimoine 2020, une reproduction de la carte de Cassini montrant la contrée d'Achères au XVIII^e siècle ainsi qu'une carte du XIX^e siècle. Sur cette carte figure la plupart des hameaux d'Achères le plus souvent reliés entre eux par des chemins et l'emplacement d'un arbre qui devait être remarquable pour être signalé : un hêtre dit « le gros foutiau ».

Sources :

Archives départementales du Cher : « Un bon dessin vaut mieux qu'un long discours ».

Archives nationales : « Quand les artistes dessinaient les cartes » dossier de presse et catalogue d'exposition.

Hippolyte Boyer : Histoire de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont.

Cadastre 1828

Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont aidé à faire le ménage et la distribution des flyers de l'église.

Françoise F. Pascale F. Gisèle R. Françoise P. Nadia T. Ghislain B. Dominique T. André J.

Nadia TOURNAUD

« Les Conseils Municipaux 2020 »

RÉUNION DU 12 FEVRIER 2020

PLAN DE FINANCEMENT SDE 18 EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le plan de financement prévisionnel du SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public : parking de la salle des fêtes pour un montant de **11 031.42€ HT** (option TSANA LED)

- Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%) **5 515.71€**
- participation de la Collectivité sur le montant HT (50%) **5 515.71€**

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL : CREATION POSTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- De créer à compter **du 09/03/2020** d'un poste d'adjoint administratif principal, 2^{ème} classe à temps non complet **Indice Brut 430, majoré 380 de 28h par semaine** chargé du secrétariat de mairie.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE SUR QUATRE JOURS

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

SUBVENTION VOYAGES PEDAGOGIQUES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ACCEPTE la demande de subvention pour un voyage pédagogique organisé par le collège Béthune Sully d'Henrichemont à Châtel (Haute Savoie) et DECIDE D'ALLOUER la somme de 50.00€ par élève (2) soit 100.00€

DEVIS SARL CPE GITTON THEPIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le devis de la SARL CPE GITTON THEPIN pour le remplacement du robinet de cuisine de la salle des fêtes pour un montant de **660.02€ HT**.

RÉUNION DU 09 MARS 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Présenté et commenté par monsieur JOUANIN André.

Mme GIRAULT Edith élue par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents soumet au vote

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 en l'absence de Monsieur JOUANIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par **5 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**.

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultat exercice 2019 fonctionnement : **1 137.61€**

Résultat exercice 2019 investissement : **51 086.59€**

Résultat exercice 2019 : **52 224.20€**

Reste à réaliser dépenses : 10 140.00€

SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS LES AIX-RIANS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ACCEPTE la demande de subvention de l'association des jeunes sapeurs-pompiers les AIX-RIANS et DECIDE l'attribution de la somme de 100.00€ pour l'année 2020.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Suite à la demande de subvention du directeur de l'école d'Achères, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE D'ATTRIBUER la somme de 500.00€ pour l'année scolaire 2019-2020 à la coopérative scolaire d'Achères.

SUBVENTION ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ACCEPTE la demande de subvention de l'association des Amis de la Bibliothèque du Cher et DECIDE l'attribution de la somme **57,90€** pour l'année 2020.

RÉUNION DU 30 JUILLET 2020

INDEMNITES DES ÉLUS

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 25.5 % et le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 9.5%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents avec effet au 24 juillet 2020 de:

-FIXER le montant des indemnités du maire et des adjoints

-Maire: 25.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique réduit à **23.5% soit : 914.00€ brut par mois**

-Premier, deuxième, troisième adjoints 9.90% de l'indice brut terminal de la fonction publique réduit à **6.5% 252.81€ brut par mois**

-Conseiller titulaire d'une délégation **2%** de l'indice brut terminal de la fonction publique soit **77.78€ brut mensuel** par mois

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES

En raison de la situation particulière de la commune, les taux d'imposition des taxes, n'ont pu être votés avant le 03 juillet 2020 et resteront identiques à 2019

Taxe foncière bâti: 12.56 %

Taxe foncière non bâti: 26.00%

VOTE DU BUDGET 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2020** voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Présenté et commenté par monsieur JOUANIN André.

Dépenses et recettes en fonctionnement : **342 555.57€**

Dépenses et recettes en investissement : **80 068.66€**

PLAN DE FINANCEMENT SDE 18 EXTENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents. Le Conseil Municipal ACCEPTE le plan de financement prévisionnel du SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public, Rénovation des armoires de commande de l'éclairage public, fin de la mise en conformité des candélabres.

Total du devis : **32 173.73€**

Prise en charge par le SDE 18 : **19 365.86€**

A la charge de la commune : **12 807.87€**

DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET REPRESENTANTS AUTRES ORGANISMES

« Les Conseils Municipaux 2020 »

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2020

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

La Directrice de l'école d'Achères a sollicité le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention afin de pouvoir mettre en œuvre des projets pédagogiques avec les élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention à la coopérative scolaire d'Achères d'un montant de 500 € pour l'année scolaire 2020-2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal ACCORDE une subvention de 500.00€ à la coopérative scolaire d'ACHERES.

ACHAT ORDINATEUR PORTABLE

Le Maire indique qu'il serait nécessaire d'acheter un ordinateur portable qui serait mis à la disposition des membres du Conseil Municipal à la mairie.

A cet effet, le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Médiasef d'un montant de 1295.83 € HT et 1555.00€ TTC comprenant l'achat d'un ordinateur pour 803.33 HT, Microsoft office pour 245.83€ HT et la main d'œuvre extérieur pour 241.67€ HT Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés DONNE SON ACCORD pour le devis de l'entreprise MEDIASELF d'un montant de 1295.83€ HT ET 1555.00€ TTC

DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser le recensement de la population, Monsieur BERTHIN Ghislain est désigné coordonnateur d'enquête.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : DOTATION EXCEPTIONNELLE 2020

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux sur le remplacement des huisseries et peinture de la salle d'activités périscolaire et de la classe des CE1 et CE2, dont le coût prévisionnel s'élève à 30 494,72€ HT soit 45 741, 26 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien de l'investissement local (DSIL) - Dotation exceptionnelle 2020

Ordures ménagères - Redevance incitative :

Distribution des bacs : 27 octobre de 15 h à 20 h et 31 octobre de 8h30 à 17h30 26 levées dans l'année : si plus de levées le coût augmente, si moins de levée : diminution du coût

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal : est en cours.

Ce document d'urbanisme remplacera la carte communale. Une rencontre avec les communes devrait avoir lieu pour définir le zonage.

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent APPROUVE les décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

ENTRETIEN DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a approuvé, par délibération du 27 septembre 2018, le transfert de l'entretien des points d'apport volontaire aux communes membres sur lesquelles ils sont implantés, à compter du 29 octobre 2018 et a fixé le montant de la compensation financière annuelle à 30 € par point d'apport volontaire.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 septembre 2020 actant le projet de la prise de compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2021 ; Considérant l'application de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dont les principes sont repris dans le Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences « Eau potable » et « Assainissement » entrent dans le champ de compétence des Communautés de Communes ;

TERRAINS COMMUNAUX A BATIR

La Commune possède 5 parcelles constructibles situées au lieu-dit « Les Plures », cadastrés :

ZK n° 111 de 1767 m², ZK n° 112 de 1662 m², ZK n° 113 de 1448 m², ZK n° 114 de 1365 m², ZK n° 115 de 1002 m²

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DÉCIDE DE VENDRE les cinq parcelles de la commune et D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférent à ces ventes

Afin de pouvoir les céder à des particuliers, il conviendrait de fixer le prix de vente du m²

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE FIXER le prix de vente du m² de chacune des parcelles mentionnées ci-dessus à 9€

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision, comme suit :

Date	Objet	Tiers	Montant HT
03/12/2020	Convention relative à la répartition des charges financières liées au Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASÉD)	Mairie d'Henrichemont	52.50

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX ANNÉE 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de : maintenir les tarifs communaux pour l'année 2021

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 novembre 2020

Pour les besoins de la commune, il serait nécessaire de modifier le temps de travail de certains postes

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2020

Le Conseil Départemental sollicite la commune pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe, depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,

Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,

- La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement.

APPROBATION DEVIS TRAVAUX DE MAÇONNERIE – MUR DE LA MAIRIE

Le Maire indique qu'il serait nécessaire de procéder au renforcement de la façade arrière de la mairie, fissurée suite à la sécheresse.

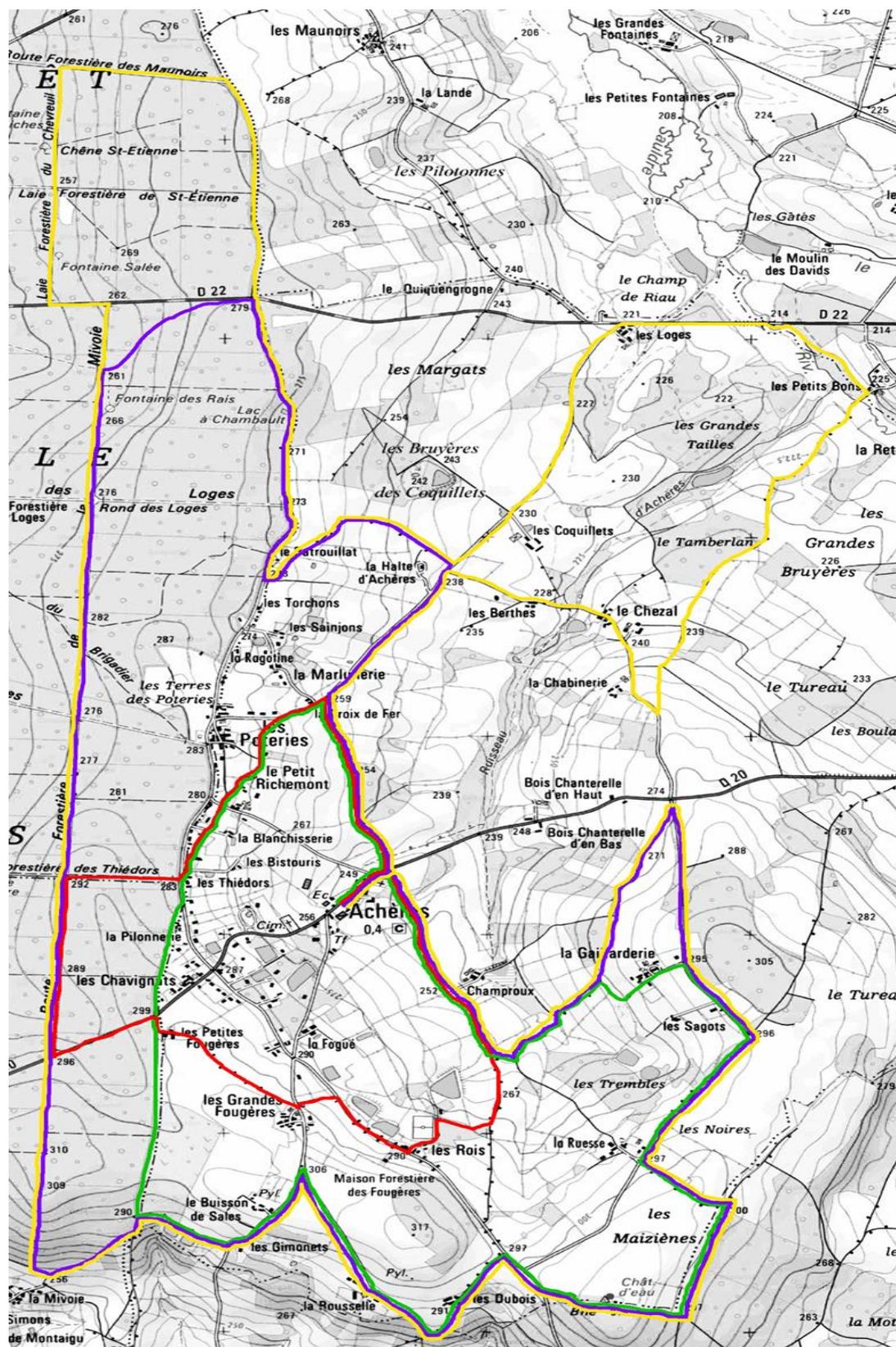
APPROBATION MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION D'ALERTE PANNEAUPOCKET

La commune envisage de mettre en place un système d'alerte et d'informations des habitants via l'application panneauPocket.

APPROBATION DEVIS POUR LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Afin de procéder au fleurissement de la commune pour la prochaine saison, le maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise Floriades de l'Arnon d'un montant de 1 000.71 TTC et 300.17 € TTC.

« Carte des randonnées d'Achères »



Légende :

■ ■ ■ ■ ■	7 km
■ ■ ■ ■ ■	12 km
■ ■ ■ ■ ■	22 km
■ ■ ■ ■ ■	30 km

Pour les randonneurs, vététistes ou cavaliers, voici une suggestion de circuits de randonnées qui vous permettront de découvrir les sentiers et recoins cachés de notre commune.

Une demande d'autorisation à l'O.N.F. est obligatoire pour toute randonnée organisée !

Préservez et respectez la forêt. N'y jeter aucun déchet, même VERT !

(Attention : pendant la saison, chasse à tir en forêt : ne pas s'y rendre les samedis et les lundis)



BONNE ANNEE 2021